Note: Renseignements personnels (articles 53 et 54 de la Loi sur

l'accès).



Le 18 octobre 2022

167 avenue Murdoch Rouyn-Noranda, QC J9X1A9

MANIFESTE

L'Écart est un centre d'artistes autogéré en art actuel en Abitibi-Témiscamingue. L'Écart est un lieu de résidence d'artistes, de recherche et de création. Il gère et est propriétaire d'un édifice de 20000 pieds carrés. Il s'inscrit comme une entreprise d'économie sociale en offrant aux artistes des services comme espaces de production, équipements spécialisés, logements et centre de documentation. Il produit des évènements nationaux, internationaux dont la Biennale d'art performatif de Rouyn-Noranda.

Ayant pignon sur rue dans le quartier Notre-Dame, à Rouyn-Noranda, l'Écart a la responsabilité de proposer un environnement de vie et de travail sain et sécuritaire à ses locataires, employés, artistes en résidence et visiteurs. Chaque année, nous rénovons les espaces de l'Écart dont ses appartements afin d'offrir un environnement de vie de qualité à nos locataires. Toutes les fenêtres de l'immeuble ont été changées. Malgré nos efforts, il nous est impossible d'offrir un environnement de vie sécuritaire.

Ainsi, nous exigeons le respect des normes québécoises en matière de qualité de l'air et ce, dans les plus brefs délais.

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m3 d'arsenic dans l'air d'ici un an.

Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.

- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m3 par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.

L'Écart se situe au 167 avenue Murdoch, site d'échantillonnage du sol situé en ZONE B selon la carte de la Fonderie Horne. Le site dépasserait la norme en matière de contamination à l'arsenic selon les données trouvées dans ce reportage du 24 août 2022.

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1907175/poussieres-sols-contamines-arsenic-maisons-notredame-rouyn

- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes. La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

Je, Audrée Juteau, directrrice générale et artistique de l'Écart, ainsi qu'entériné par le conseil d'administration de l'établissement, suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protègera pas la santé de nos résidents, employéEs et du public visitant l'Écart.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que la santé des employés et celle de nos membres, résidents, visiteurs soient respectées.

Art. 53-54

6204 chemin Léonard Rouyn-Noranda, QC JOZ-1K0 art. 53-53